

LE BELIER
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 10 004 822,40 euros
Siège social : 33240 VERAC
393 629 779 RCS Libourne

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 MAI 2011

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE
INTERNE
(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- 1- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- 2- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- 3- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des procédures de gestion des risques mises en place ;
- 4- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- 5- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- 6- De la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- 7- Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2011.

1. COMPOSITION DU CONSEIL ET DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le « Code Afep Medef », à l'exception des 2 points suivants :

- les statuts ont fixé la durée des mandats des membres du Conseil d'administration au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF. A ce jour, il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire.
- Le Code AFEP MEDEF recommande qu'un tiers des membres du Conseil d'administration soit formé d'administrateurs indépendants. Suite à la ratification par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 de la nomination de Monsieur Christian Losik, il manque encore un administrateur indépendant pour atteindre le seuil recommandé par le Code AFEP MEDEF.

1.1. Composition du Conseil

Président

Philippe GALLAND – 64 ans – 320 actions

Nommé le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Directeur Général

Philippe DIZIER – 54 ans - 10 actions

Nommé le 24 mai 2006, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Membres du Conseil d'administration:

- **LE BELIER PARTICIPATIONS - 866 actions - représentée par Denis GALLAND – 58 ans – 270 actions**

Nommée le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

- **Christian LOSIK, - 10 actions – 56 ans**

Nommé le 27 mai 2010, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

- **CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION - 5 actions, représentée par Charles-Henri ROSSIGNOL – 40 ans – 0 action**

cooptée le 24 septembre 2010, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

- **COPERNIC – 3796771 actions, représentée par Thierry RIVEZ – 47 ans – 0 action**

Cooptée le 21 décembre 2010 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Actions détenues par les mandataires

Les actions détenues par les mandataires sont inscrites au nominatif.

Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31/12/2010

NOM	FONCTIONS	SOCIETES
Philippe GALLAND	Président du Conseil d'administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil de Surveillance Gérant Président Président du comité d'administration Gérant	<u>Groupe</u> : LE BELIER Le Bélier Hongrie LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV Le Bélier Dalian BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Kikinda d.o.o LBO SARL <u>Hors Groupe</u> : LE BELIER PARTICIPATIONS SAS COPERNIC SAS Société Civile de Choisy le Roi
Philippe DIZIER	Directeur Général Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Simple Administrateur Membre du Comité d'administration	<u>Groupe</u> : LE BELIER (France) Fonderies et Ateliers du Bélier Le Bélier Hongrie BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Dalian <u>Hors Groupe</u> : COPERNIC SAS
LE BELIER PARTICIPATIONS SAS	Administrateur	<u>Groupe</u> : LE BELIER
Denis GALLAND	Représentant permanent de LE BELIER PARTICIPATIONS, administrateur Directeur Général Administrateur Membre du Comité d'administration	<u>Groupe</u> : LE BELIER <u>Hors Groupe</u> : LE BELIER PARTICIPATIONS COPERNIC SAS
CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION	Administrateur Membre du comité de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du comité stratégique Membre du conseil d'administration	<u>Groupe</u> : LE BELIER <u>Hors Groupe</u> GIRARD-AGEDISS SAS GIMAEX SA MARCHAL TECHNOLOGIES SAS FINANCIERE BAUDET SA
Charles-Henri ROSSIGNOL	Représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, administrateur	<u>Groupe</u> : LE BELIER

	Gérant Gérant Membre du comité d'administration Membre du comité d'administration Membre du comité d'administration	<u>Hors Groupe</u> EQUINOXE INDUSTRIES SARL TRIANON SCI COPERNIC SAS GLOBAL CAST SAS SPS SAS
COPERNIC SAS	Administrateur	<u>Groupe :</u> LE BELIER
Thierry RIVEZ	Représentant permanent de COPERNIC Administrateur Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Gérant	<u>Groupe :</u> LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier BV Hungary Machining Le Bélier Hongrie <u>Hors Groupe:</u> K Management
Christian LOSIK	Administrateur	<u>Groupe</u> LE BELIER

Conditions de nomination et indépendance

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont les membres ont été nommés par les assemblées générales des 24 mai 2006, 28 mai 2009 et 27 mai 2010. Deux nominations provisoires ont été effectuées lors des conseils des 24 septembre et 21 décembre 2010. Elles sont soumises à la ratification de l'assemblée générale du 24 mai 2011.

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code Afep Medef. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire.

Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Le Conseil d'Administration est constitué de six membres.

Le Code AFEP MEDEF prévoit que les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas exercer de fonctions de direction dans la Société ou son groupe,
- ne pas être, ni avoir été au cours de 5 dernières années : salarié ou mandataire de la société ou d'une société du groupe, mandataire d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier (d'affaire ou de financement) significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 dernières années,

- ne pas être membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans,
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10%, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil comprend un administrateur indépendant, M. Christian LOSIK, nommé par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010 pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Aucun censeur n'a été nommé, et aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Par ailleurs, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société Le Bélier et des membres du Conseil et leurs intérêts privés.

1.2. Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil

La loi n° 2011- 103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle stipule que "*Lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du conseil d'administration ou de surveillance à la date de publication de la présente loi, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance*",

Le Conseil constatant que sa composition est exclusivement masculine au 31 décembre 2010 et la ratification de la cooptation de deux administrateurs personnes morales représentés par des hommes étant soumise à l'assemblée générale du 24 mai 2011, il est proposé, en application de la loi précitée, de soumettre la nomination de Mme Noèle GALLAND en qualité d'administrateur au vote de l'assemblée générale.

2. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Fonctionnement du Conseil

Dispositions relatives à la Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur Philippe DIZIER depuis le 1^{er} avril 2010.

Un Directeur général délégué a été désigné à compter du 1er janvier 2011 : M. Thierry RIVEZ, en charge par ailleurs de la direction administrative et financière du Groupe.

Fréquence des réunions

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois sur les sujets suivants :

- conventions réglementées (2 réunions)
- avals, cautions et garanties (4 réunions)
- examen des comptes sociaux et consolidés (2 réunions)
- examen des comptes semestriels et documents de gestion prévisionnelle (2 réunions)
- rapport financier semestriel du Conseil d'administration (1 réunion)
- questions diverses (2 réunions)

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social sur convocation du Président.

Le taux de présence moyen des membres aux Conseils a été de 89,5 %.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 2 février 2010,
- 23 mars 2010,
- 7 mai 2010,
- 27 mai 2010,
- 5 juillet 2010,
- 24 septembre 2010,
- 21 décembre 2010.

La durée moyenne des Conseils est d'une heure.

Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 14 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement les actionnaires et qui s'impose l'obligation d'agir dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et les documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs sur leur demande.

Compétences du Conseil d'administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'administration de la loi, il examine :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations de croissance externe et celles internes au Groupe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration exerce les fonctions suivantes :

- il désigne les mandataires sociaux,
- il choisit le mode d'organisation du Conseil,
- il contrôle la gestion et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'au marché à travers les comptes.

Travaux spécifiques menés sur l'exercice 2010

- réunion des administrateurs pour examen du plan stratégique et des perspectives

Comités spécialisés et règlement Intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en 2009, modifié en mars 2010, sans créer de comités spécifiques.

Le Conseil d'administration joue le rôle des comités spécialisés et notamment du comité des comptes en se prévalant de l'article L.283-20 & 4 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration comporte un membre indépendant présentant des compétences particulières en matière financière et comptable. Ce choix permet à l'ensemble des administrateurs d'avoir une meilleure appréhension des comptes du Groupe. De plus, les rencontres avec les dirigeants, les auditeurs et le suivi de la cartographie des risques permettent une bonne vision des processus de contrôle interne et de gestion des risques.

Lors du Conseil statuant sur l'arrêté des comptes 2010, le Conseil d'Administration va proposer une évolution de son fonctionnement en créant un comité des nominations et des rémunérations qui devra être composé d'au moins deux membres et au moins un devra être indépendant.

Evaluation du Conseil d'Administration

En 2010, Le Bélier a réalisé une autoévaluation du fonctionnement du Conseil.

Au travers cette autoévaluation, le Conseil estime son fonctionnement satisfaisant.

Comité de Direction

Il existe un comité de direction créé le 12 mai 2003, composé Du Directeur général, ainsi que des directeurs opérationnels du Groupe.

Ce comité de direction, qui s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice, a un rôle d'information, de cohésion, de prise de décision collégiale sur les actions à court terme et est force de proposition pour les perspectives d'actions à moyen terme.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1 Objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et démarche engagée

Procédures de contrôle interne

Les objectifs des procédures de contrôle interne d'une société tête de Groupe telle que LE BELIER, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient et à garantir la fiabilité des comptes consolidés. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et participations.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de LE BELIER ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et qu'ils soient conformes aux règles internes au Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels, et aux lois et réglementation en vigueur,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'Administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe,

- de garantir la préservation des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Procédures de gestion des risques

Le Groupe, conscient de la nécessité d'avoir un contrôle interne efficace tant au sein de la holding LE BELIER que de chacune des filiales opérationnelles a décidé de mettre en œuvre une démarche de cartographie des risques fondée sur les principes suivants :

- Le passage au crible des processus de l'entreprise a permis l'identification et la hiérarchisation des risques opérationnels et financiers auxquels est exposé le groupe.
- Un calcul de criticité de chacun des risques identifiés a été réalisé. La criticité est obtenue par le produit de la gravité, de l'occurrence et de la détectabilité du risque.
- Pour chacun des risques un plan d'action a été établi. Ces plans d'actions sont suivis dans leur réalisation et sont susceptibles d'être complétés si nécessaire, En fonction de la réalisation de ces plans d'action, la criticité est recalculée sur la base d'une fréquence semestrielle.

Le dispositif actuellement mis en place dans le cadre de cette démarche s'appuie en particulier sur les points principaux suivants :

- organisation générale du groupe (décentralisation géographique des opérations quotidiennes / centralisation de fonctions clé) ;
- centralisation des directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Achats, Système Information, Méthodes Industrielles, Finances, Qualité, Commercial.
- intégrité et éthique ;
- politique de délégation des responsabilités ;
- organisation de la séparation des fonctions.

3.2 Organisation du contrôle

La démarche retenue par le Groupe Le Bélier est structurée conformément au cadre de référence prescrit par l'AMF et adapté pour les Vamps. A ce titre, cette démarche s'appuie sur les 5 composantes du contrôle interne définies par l'AMF.

3.2.1. Organisation et modes opératoires

- Les structures chargées du contrôle interne au sein du Groupe sont les suivantes :
 - Directeur Général du Groupe : il est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application.
 - Directeur Général Délégué, depuis le 1er janvier 2011 : ses actions sont coordonnées avec celles du Directeur Général.
 - Directeur Financier du Groupe : il est notamment responsable du contrôle financier des filiales ainsi que de l'élaboration et de la production de l'information financière et de la supervision du contrôle financier.
 - Contrôleurs financiers, basés au siège, qui assistent la DAF sur les missions de contrôle ; Responsables Administratifs et Financiers (RAF) décentralisés au niveau des principales filiales, qui assurent la production des comptes. L'un et l'autre sont fonctionnellement rattachés au

directeur financier groupe, ils garantissent et mettent en œuvre la production de l'information financière conformément aux normes groupes.

- Depuis le T4 2010, le Groupe a créé une fonction de contrôle interne rattachée à la Direction Financière. Cette mission sur le contrôle interne permettra d'intensifier celui-ci dans l'ensemble de l'organisation.

- Procédures de contrôle interne en place

Parallèlement, la direction financière (y compris les contrôleurs financiers) effectue des missions de contrôle des procédures et autorisations importantes décrites dans le Manuel des Procédures Administratives et Financières.

- Réalisation et suivi des missions

La Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de LE BELIER s'assurent de la mise en place des recommandations et de leur suivi.

A l'issue des missions de contrôle sur sites, des comptes-rendus de visite et recommandations sont systématiquement diffusés

Ces actions vont s'intensifier sur le prochain exercice grâce au Responsable du Contrôle Interne qui va suivre l'ensemble des flux du Groupe, valider la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des recommandations.

- Référentiels de contrôle

Le Manuel des Procédures Administratives et Financières. Celui-ci a fait l'objet d'une refonte complète, de manière à intégrer les évolutions des normes comptables intervenues récemment (normes IFRS) ainsi que les changements des processus & d'outils d'arrêté et de consolidation. Il traite principalement les points suivants :

- Règle de présentation comptable des principaux points spécifiques à notre métier ;
- procédures et autorisations (modification d'organigramme, recrutement de haut encadrement, octroi de prêt au personnel, remboursement des frais, signature de titres de paiement, mise en place de crédits, demandes d'investissement, prestations internes, cycle budgétaire, trésorerie, contrôle des encaissements, ...)
- Un plan comptable « LE BELIER ».

Les manuels de procédure ISO.

Les définitions de fonction des différents collaborateurs du département Administratif et Financier.

3.2.2. Diffusion et utilisation des informations

- Instances & processus de contrôle :

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- Le rapport mensuel d'activité (dit « reporting groupe ») ;
- Les arrêtés comptables mensuels, ces derniers donnant lieu à consolidation et publication, pour les arrêtés semestriels et annuels ;
- Le tableau de bord hebdomadaire et mensuel de la performance industrielle (« BOS ») ;
- Un outil logiciel unique et dédié à la gestion de l'ensemble de l'information financière et de suivi de la performance est en cours de mise en place.

- Détail des procédures d'élaboration et de suivi mensuel de budget :

S'appuyant sur les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Administration du Groupe, les sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation. L'objectif du cycle budgétaire est de s'assurer de la conformité des budgets vis à vis de la stratégie Groupe, de l'adéquation des moyens et des ressources, de l'amélioration de la performance industrielle et financière, de l'optimisation du Cash et de l'endettement. Les principaux documents constitutifs d'une liasse budgétaire sont le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie, le détail des investissements, les indicateurs de performance industrielle.

Semestriellement, les sociétés filiales établissent une révision du budget annuel. Cette révision intègre les réalisations des premiers mois de l'exercice et une estimation budgétaire de la période restante. Cette partie prévisionnelle est établie en fonction de la performance réalisée et des dernières informations commerciales, industrielles, sociales... que nous avons à notre disposition. Cette révision semestrielle donne lieu à une liasse budgétaire révisée comprenant les mêmes éléments de synthèse que le budget annuel. L'objectif de ces travaux semestriels est d'être au plus près de la réalité économique et de notre environnement afin de valider notre stratégie et nos actions.

Mensuellement, les sociétés filiales effectuent un suivi de leur réalisation en transmettant à la maison-mère un rapport d'indicateurs industriels accompagné de commentaires et des plans d'actions en cours. Un compte de résultat et des éléments bilanciers sont établis mensuellement depuis mi 2006. Ce rapport comprend les informations-clés comptables et non comptables, avec un comparatif N, N-1 et budget. Mensuellement, les filiales annoncent les chiffres clés prévisionnels sur 3 mois (CA, production, effectifs, stocks, trésorerie), ce qui permet d'anticiper et de manager les risques et opportunités.

Un cycle de réunions mensuelles est établi. Les compte-rendus sont formalisés et diffusés aux participants ainsi qu'au Directeur Financier, au Directeur Général.

3.2.3. Gestion des risques :

Une cartographie des risques a été établie en 2008 et depuis remise à jour régulièrement par l'équipe de direction, et présentée aux administrateurs.

Ce travail couvre l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé : risques technologiques, de fraude, d'approvisionnement, opérationnel, stratégique... Chacun de ces risques a été noté en fonction de sa gravité, de sa probabilité d'occurrence, de sa détectabilité, il est affecté à un responsable, et fait l'objet d'une revue d'avancement semestrielle.

Après passage au crible des processus de l'entreprise, les principaux risques identifiés concernent :

- Les ressources humaines
- L'industriel : production, sécurité, environnement
- La R&D
- Les approvisionnements, achats
- L'activité commerciale
- La partie financière
- Et les choix stratégiques

3.2.4. Activités de contrôle :

Les principaux cycles opérationnels (achats, ventes, stocks, personnel, trésorerie) ont été analysés, cartographiés et découpés en processus. Pour chacun de ceux-ci, des objectifs de contrôle ont été définis. Au regard de chacun de ceux-ci, des activités de contrôle ont été identifiées

Certaines des activités de contrôle dédiées à la production d'informations comptables et financières sont décrites en 2.3.

3.2.5. Pilotage du contrôle interne :

Un plan d'audit permet de contrôler que ces activités de contrôles sont efficaces.

Des plans d'action correctifs sont mis en place et suivis dès que des défaillances se font jour.

Nous vous rappelons que la procédure de contrôle mise en place par le Groupe vise toutes les filiales comprises dans notre périmètre de consolidation du Groupe soit les sociétés suivantes :

ENTREPRISES (Activité)	Abréviati on	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER (Holding)		PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) France	3936297 7900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) France	5961501 4400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
BMP MANFREDONIA Spa (Fonderie d'alliages légers)	BMP	MANFREDONIA – Italie	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BVM	SZOLNOK – HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100%	100%
LBO – (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE – VERAC (33) France	4030776 1300012	100%	100%

3.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'ensemble des processus relatifs à la production de l'information comptable et financière est présenté dans le chapitre 2.2.

Plus précisément, et sans que cette liste soit exhaustive, divers contrôles, instances, ou processus y sont consacrés :

- Rapprochement des flux de matière et des stocks, prises d'inventaires
- Suivi et contrôle des prix d'achats et des prix de vente
- Procédure d'approbation préalable des investissements
- Délégations formalisées et notifiées aux directeurs opérationnels
- Doubles signatures
- Revue périodique des résultats par filiale
- Suivi hebdomadaire des positions de trésorerie, mise en ligne centralisée de celles-ci sur une base journalière.

3.4 Perspectives d'amélioration

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, le Groupe a mis en œuvre depuis 2010 un suivi permanent des risques et des plans d'actions.

4. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Philippe DIZIER, notre Directeur Général.

5. REGLES ET PRINCIPES ARRETES POUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

5.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte de la présence effective aux séances.

Le détail du montant des jetons de présence attribués est indiqué dans le rapport de gestion.

5.2 Rémunération des mandataires sociaux

Le détail des montants fixes et avantages en natures des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion du rapport annuel.

La Société se réfère aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce depuis l'exercice 2008.

6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Par ailleurs, conformément aux statuts, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte 5 jours au moins avant la date de réunion,
- pour les titulaires d'actions au porteur par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au moins 5 jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai de 5 jours, par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

7. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

L'ensemble de ces éléments est exposé dans le rapport de gestion.

Fait à VERAC

Le 24 mars 2011

Le Président du Conseil d'administration

ACEFI CL
48, avenue du Président Wilson
75116 Paris
S.A.R.L. au capital de € 220.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Le Béliér

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Le Béliér

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Le Béliér et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud